



Le 24 janvier 2013

Monsieur le Directeur Général
de l'Aviation Civile

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la grève des personnels de la DGAC en fonction sur l'aéroport de Marseille Provence du 11 au 13 janvier 2013 un nombre important d'astreintes a été mis en place par la DSNA.

A l'évidence des astreintes supplémentaires chez les ICNA et chez les IESSA ont été décidées sans aucune concertation et sont largement supérieures à celles définies permettant la mise en œuvre d'un service minimum.

Ce nombre important d'astreintes et l'interprétation des textes réglementaires sont, à notre sens, une attaque du droit de grève des agents de la DGAC et ne peuvent que réduire le capital confiance entre la DGAC, les personnels et les organisations syndicales, notamment pendant cette période pré-protocolaire.

Dans ce cadre, les syndicats, SNCTA, SNNA-FO, SPAC-CFDT et UNSA-ICNA sollicitent une entrevue, au plus tôt, pour évoquer cet important dysfonctionnement et ouvrir un espace de réflexion sur l'application des textes réglementaires.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National du SNCTA
Philippe BIOL
Secrétaire national

Pour le Bureau National du SNNA-FO
Pierre MEYBON
Secrétaire national

Pour le Bureau National du SPAC-CFDT
Jean-Christophe SALUSTE
Secrétaire national

Pour le Bureau National de l'UNSA-ICNA
Alexis CHARLET
Secrétaire national